

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 septembre 2018**

Séance ordinaire du 4 septembre 2018

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mardi 4 septembre 2018 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Moment de réflexion

À 20 h, un moment de réflexion est tenu.

2018-09-829

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-830

Procès-verbal d'août 2018

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en août 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2018, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-831

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 4 septembre 2018 totalisant un montant de 53 311,11 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-832

Règlement 2018-358-8 afin de modifier les usages autorisés dans les zones Ra-9, Ra-10 et Mic-3

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage 2006-358;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 septembre 2018**

Considérant que la Municipalité désire modifier les usages autorisés dans les zones Ra-9, Ra-10 et Mic-3;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le règlement 2018-358-8 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages autorisés dans les zones Ra-9, Ra-10 et Mic-3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2018-358-8 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2018-09-833

Règlement 2018-401-2 amendant le règlement 2012-401 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Considérant que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

Considérant que le projet de loi 155, sanctionné le 19 avril 2018, modifie l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* en ajoutant des obligations aux employés mentionnés à cet article et à tout autre employé désigné par le Conseil municipal suivant la fin de leur emploi;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 6 août 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter le règlement 2018-401-2 amendant le règlement 2012-401 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2018-401-2 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Première période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 4 septembre 2018.

2018-09-834

Demande d'utilisation du « stade »

Considérant le courriel daté du 29 août 2018 de Monsieur Serge Demers demandant l'autorisation d'utiliser le « stade du rodéo » le vendredi

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 septembre 2018**

5 octobre 2018 (le samedi 6 octobre en cas de pluie) pour la tenue d'un gala de lutte;

Considérant que selon l'*Entente de location d'une partie du lot 4 390 813 appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville – Activités équestres* (Entente) entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. (Locataire), sauf aux dates autorisées par la Municipalité pour les activités du Locataire, la Municipalité peut utiliser pour ses fins ou autoriser l'utilisation de la Parcelle A et de la Parcelle B par des personnes ou organismes autres que le Locataire;

Considérant que le « stade du rodéo » est situé sur la Parcelle B indiquée à l'Entente;

Considérant que les personnes ou organismes qui désirent utiliser les installations appartenant au Locataire doivent s'adresser directement au Locataire;

Considérant que la moitié des profits du gala de lutte seront remis aux Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de permettre à Monsieur Serge Demers d'utiliser gratuitement le terrain du « stade du rodéo », tel que demandé;
- d'informer Monsieur Demers qu'il doit s'adresser au Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. pour l'utilisation des installations appartenant au Festival.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-835

Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. (FCWSB) : emplacement du chapiteau

Considérant le courriel daté du 3 septembre 2018 de Madame Claire Gagnon, directrice des communications/marketing pour le FCWSB, demandant l'autorisation de placer le chapiteau sur le bas côté du terrain de soccer, le long de la bande de la patinoire, pour la tenue du Derby le 22 septembre prochain;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'acquiescer à la demande, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. (FCWSB) : demande de soutien financier

Le courriel daté du 4 septembre 2018 de Madame Claire Gagnon, directrice des communications/marketing pour le FCWSB, demandant un soutien financier de 5 000 \$ pour la restauration et la reconstruction des installations du Festival est déposé.

La décision du Conseil concernant la demande est reportée à une séance ultérieure.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 septembre 2018**

Logo

2018-09-836 Considérant l'offre de service de Sercost pour la création d'un logo;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de mandater Sercost pour la création d'un logo pour la Municipalité selon l'offre de service datée du 14 août 2018, pour un montant maximal de 600 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Gestion financière et administrative » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-837 **Cours, trottoirs et bornes d'incendie : entretien d'hiver 2018-2019**

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat pour l'entretien d'hiver des cours, des trottoirs et des bornes d'incendie pour la saison 2018/2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver des cours, des trottoirs et des bornes d'incendie pour la saison 2018/2019, de gré à gré, à Groupe Manu inc. (Entreprise), le tout pour un montant de 21 743 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, le devis ainsi que la soumission de l'entrepreneur faisant partie intégrante de la présente résolution;
- d'autoriser l'Entreprise à utiliser une gratte à trottoir combinée avec souffleur pour les travaux de déneigement;
- d'autoriser le paiement du contrat en trois versements égaux (janvier, mars et mai 2019);
- d'exiger que l'Entreprise fournisse une copie de son contrat d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 millions de dollars.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-838 **Système d'alerte à la population**

Considérant la publication, dans la Gazette officielle du Québec (9 mai 2018), du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* qui sera en vigueur dans les 18 mois de sa publication;

Considérant que ce règlement prévoit, entre autres, l'obligation pour les municipalités d'élaborer une procédure d'alerte à la population;

Considérant que la Municipalité désire se procurer un logiciel de notification de masse pour répondre aux exigences du règlement;

Considérant que plusieurs firmes ont présenté leur produit lors d'une rencontre à la MRC du Haut-Richelieu;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 septembre 2018**

- d'informer la MRC du Haut-Richelieu que la Municipalité fixe son choix sur le logiciel de la firme Omnivigil, selon les conditions proposées dans le cadre d'un regroupement régional.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-839

Bornes d'incendie : panneaux de signalisation

Considérant que les membres du Conseil désirent que les panneaux indiquant les bornes d'incendie soient remplacés;

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer certains panneaux de signalisation;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat pour la fourniture de panneaux de signalisation ainsi que les pièces nécessaires à Martech, selon les termes de la soumission reçue le 30 août 2018, le tout pour un montant maximal de 3 417 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Transport » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-840

Garage : travaux d'entretien

Considérant que les membres du Conseil désirent que les trois grandes portes situées en façade du garage municipal soient repeintes;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'octroyer le contrat à Les Entreprises M.D.J.P. inc., selon les termes de la soumission reçue le 30 août 2018, le tout pour un montant maximal de 2 850 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Transport » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-841

Rang du Vide : appel d'offres

Considérant que la Municipalité a fait une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers pour la réalisation de travaux de gravelage de la chaussée du rang du Vide;

Considérant que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde à la Municipalité une aide financière maximale de 12 000 \$ pour la réalisation des travaux;

Considérant que les membres du Conseil désirent demander des soumissions pour la fourniture et la pose d'environ 1 000 tonnes métriques de pierre sur certaines sections du rang du Vide;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 septembre 2018**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une liste de firmes à inviter;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser la préparation et l'envoi d'un appel d'offres par invitation aux firmes apparaissant sur la liste proposée;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de personne responsable de l'octroi du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-842

9^e Rang : travaux de ponceaux

Considérant qu'en juin 2018, la Municipalité a octroyé le contrat de réparation d'un ponceau situé dans le 9^e Rang à Excavations St-Césaire inc. en indiquant que les travaux de nettoyage de fossés devaient être réalisés préalablement;

Considérant que les travaux de nettoyage du fossé de ligne seront effectués après les récoltes de l'automne;

Considérant qu'il est préférable que les travaux de réparation du ponceau soient effectués le plus rapidement possible;

Considérant qu'il est opportun d'ajouter certains items de la soumission de l'entrepreneur qui n'ont pas été retenus lors de l'octroi du contrat;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser la réalisation des travaux et une dépense supplémentaire de 2 174 \$ plus taxes, conformément à la soumission initiale de l'entrepreneur;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Voirie » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-843

Journalier : embauche

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour le poste de journalier de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que des candidats ont été rencontrés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'embaucher Monsieur Hugo Farias à titre de journalier;
- de fixer à trois mois la durée de la période de probation;
- d'approuver le document intitulé « Conditions de travail – Hugo Farias – 4 septembre 2018 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 septembre 2018**

TECQ : approbation de la programmation des travaux

L'approbation de la programmation des travaux de mise en place d'une couche d'usure et de réfection des accotements sur le rang du Lac et la montée des Écossais dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 est déposée.

Étangs : mesure des boues

Le rapport de mesure des boues effectuée en juin 2018 par la firme Simo Management Inc. est déposé.

2018-09-844

Poste de pompage principal : décompte progressif n° 1

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour le remplacement des deux pompes sanitaires du poste de pompage principal et divers travaux connexes à Le Groupe LML Ltée (réf. résolution 2018-02-684);

Considérant la recommandation de paiement préparée par Les Consultants S.M. inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 63 065,08 \$ correspondant au paiement des travaux pour un total de 70 072,30 \$ incluant les taxes, moins une retenue de 10 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois d'août 2018 est déposé au Conseil.

2018-09-845

Bibliothèque : ateliers interactifs

Considérant que dans le cadre des 22^e Journées de la culture se déroulant du 28 au 30 septembre 2018, Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, propose la tenue de deux ateliers interactifs de lecture s'adressant aux jeunes d'âge scolaire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'activité pour une dépense de 285 \$ plus taxes par représentation plus les frais de transport;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Culture » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Affaires diverses

Il n'y a aucun sujet au point « Affaires diverses ».

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 septembre 2018**

Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2018-09-846

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire

Séance extraordinaire du 24 septembre 2018

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 24 septembre 2018 à 19 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

L'avis de convocation a été notifié à Monsieur Jean-Philippe Cuénoud, conseiller municipal.

2018-09-847

Entretien d'hiver des chemins et rues pour les saisons 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020 : suivi

Considérant la résolution n° 2018-04-715 adoptée le 3 avril 2018 en vertu de laquelle le Conseil décidait de résilier le contrat de déneigement avec l'entrepreneur Georges Lareau et Fils inc. en raison de l'insatisfaction de la Municipalité à l'égard des services rendus dans le cadre de l'exécution de ce contrat au cours de la saison 2017/2018;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
24 septembre 2018**

Considérant que le 19 juin 2018, la Municipalité a reçu une lettre des procureurs de l'entrepreneur indiquant que selon ce dernier, les manquements reprochés n'auraient jamais été portés à l'attention de sa cliente et que cette dernière aurait exécuté les opérations de déneigement de façon exemplaire et selon les règles de l'art;

Considérant que selon l'entrepreneur, l'avis de résiliation était abusif en raison du fait qu'il n'aurait pas été avisé des éléments d'insatisfaction soulevés par la Municipalité dans sa résolution n° 2018-04-715 et que contrairement à ce qui est prévu dans le contrat, elle ne lui aurait pas transmis par écrit un préavis de 7 jours qui lui permet de remédier au défaut;

Considérant que l'entrepreneur réclame de la Municipalité une somme de 135 000 \$ à titre de dommages-intérêts pour de prétendus préjudices découlant de cette résiliation qualifiée d'abusives;

Considérant que suite à la réception de cette lettre, la Municipalité a sollicité une rencontre avec l'entrepreneur afin de lui faire part plus en détail des motifs de son insatisfaction à l'égard des services rendus;

Considérant que la Municipalité ne désire pas s'engager dans un litige avec l'entrepreneur dans un contexte où il semble y avoir eu un manque de communication à l'égard des services auxquels elle s'attend recevoir;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de rescinder la résolution n° 2018-04-715 visant à résilier le contrat de déneigement avec l'entrepreneur Georges Lareau et Fils inc.

ET PAR CONSÉQUENT maintient le contrat de déneigement avec cet entrepreneur tel qu'accordé en vertu de la résolution n° 2017-09-541 pour les saisons 2018/2019 et 2019/2020 pour permettre à l'entrepreneur de corriger les éléments d'insatisfaction soulevés dans la résolution n° 2018-04-715;

- de renoncer au pouvoir de la Municipalité de mettre fin au contrat unilatéralement, sans cause, en vertu de l'article 2125 du Code civil du Québec tel qu'énoncé au 5e alinéa de l'article 3.9 du contrat;
- de s'engager à communiquer par écrit à l'entrepreneur tout élément susceptible d'être considéré comme un défaut d'exécution du contrat, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 3.9 du contrat;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

Levée de la séance

Considérant que le sujet mentionné à l'avis de convocation a été traité, la séance extraordinaire est levée.

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière